Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

# Immeuble Le Vogel

## Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000139
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

## Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : le Vogel

## Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AB, 9

## Historique

Le projet est élaboré en 1986 pour le compte de la SMA maître d'ouvrage de l'opération, encore présidée pour quelques mois par Roger Godino, qui quittera ses responsabilités de manager du groupe des Arcs dans le courant de l'année 1987. La conception du projet est due à B. Taillefer, avec la collaboration de C. Perriand. La mise en oeuvre est assurée le bureau d'études COGEM avec A. Chedal. Le permis de construire est accordé en avril 1987, le chantier se déroule à partir de l'été 1987 pendant deux saisons. Les logements de la résidence du Vogel sont livrés pour la saison 1988/1989. Le "studio loisirs" (mis au point par C. Perriand aux Mirantins en 1984) qui est à la base de la composition du Vogel fait l'objet d'adaptations (suppression de la mezzanine ouverte sur le séjour) qui conduisent C. Perriand à se retirer en 1989 de la conduite de tous les projets des Arcs.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1986 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

## Description

La résidence Vogel est programmée dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC de Charmettoger, sur un terrain situé en contrebas des résidences de l'Aiguille Grive conçu par B. Taillefer en "pinces de crabes inversées", mais dont seule la partie supérieure est réalisée. Le terrain est partagé de manière plus classique en trois lots, prévoyant la réalisation de trois immeubles "tour" (secteur G5 Le Vogel, secteur G6 L'Alliet, et secteur G7). La conception du Vogel prend appui sur la réussite des premières réalisations du quartier de Charmettoger qui reposent sur le développement d'immeubles conçus par la juxtaposition du "studio loisirs" mis au point en 1984 par C. Perriand. Les caractéristiques du terrain (pentu et bordé à l'aval et à l'amont par la voie de desserte du lotissement) imposent pour le projet un parti concentrique en forme de triangle, avec un espace central occupé par les coursives, desservi d'un côté par un grand escalier extérieur, et desservant de l'autre côté deux ailes de studios. Le tracé s'appuie sur le sigle de la station des Arcs (issu de la charpente de la coupole d'Arc 1600 due à P. Faucheux en 1968). La cour intérieure suit la géométrie triangulaire et courbe du logo de la station, mais les ailes abritant les studios sont rectilignes, l'édifice ne présentant que trois façades. La résidence, composée d'un

immeuble unique de 4 et 5 niveaux suivant les parties, comprend 297 lits. Les distributions verticales sont placées au centre de l'édifice, traité comme une cour intérieure fermée, éclairée par une verrière en toiture. Chaque logement courant a une surface de 18,35 m² au sol avec un niveau supérieur de 22 m² environ et une terrasse de 5,71 m². Les décalages en plan des trames des studios permettent de suivre l'arc de la cour intérieure, et aboutissent à des façades cintrées. L'immeuble est couvert par une toiture symétrique à deux versants pentus proposant ainsi une orientation privilégiée axée sur l'entrée amont de la résidence ; la rive des toitures est réglée à l'horizontale sur les deux ailes des studios, et le faîtage est donc incliné vers l'aval ; la toiture plus élevée à l'amont pour couvrir l'escalier ouvert, forme un signal depuis l'extérieur. Le Vogel peut être considéré comme la recherche d'une "architecture signal", première tentative dans la station d'Arc 1800, jusque-là conçue pour se fondre dans les versants pentus et boisés.

### Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, 4 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : verrière ; toit à deux pans
Escaliers : escalier demi-hors-oeuvre : escalier de type complexe, cage ouverte
Autres organes de circulations : ascenseur

### Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble « tour »

## Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

## Présentation

**I. HISTORIQUE**

**A. Dates et acteurs**

Le projet est élaboré en 1986 pour le compte de la Société « Les Montagnes de l´Arc » (domiciliée à Arcs 1800), maître d´ouvrage de l´opération, encore présidée pour quelques mois par Roger Godino, qui quittera ses responsabilités de manager du groupe des Arcs dans le courant de l´année 1987.
La conception du projet est due à Bernard Taillefer, avec la collaboration de Charlotte Perriand.
La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d´études « COGEM » (bureau d´études lié à la S.M.A., domicilié avec la S.M.A. à Arc 1800), avec André Chedal, (50 logements, 297 lits).
Le permis de construire est accordé en avril 1987.
L´ouverture du chantier se fait en août 1987.
La livraison des logements de la résidence « Vogel » a lieu à Noël 1988, pour la saison 1988/1989 ; et l´achèvement du chantier s´effectue en février 1989.

**B. Origine du projet**

La résidence « Vogel » est programmée dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC de Charmettoger.
La conception de la résidence « Vogel »prend appui sur la réussite des premières réalisations du quartier de Charmettoger qui reposent sur le développement d´immeubles tous conçus par la juxtaposition du « studio loisirs » mis au point en 1984 par Charlotte Perriand ; le premier projet est achevé en 1985 (« Mirantins I »), se poursuit en 1986 (« Mirantins II », « Archeboc »), en 1987 (« Mirantins III », « Aiguille Grive I ») puis en 1988 (« Vogel », « Aiguille Grive II », « Alliet ») et en 1989 (« Aiguille Grive III »).
Les trois premières résidences (« Mirantins », « Archeboc » et « Aiguille Grive ») occupent la partie supérieure du terrain et répondent à une conception habituelle développée depuis l´origine de la station, organisant les studios dans des immeubles conçus en longueur, et implanté perpendiculairement dans la pente. Mais à la suite de l´abandon du projet de composition des résidences de l´«Aiguille Grive » conçu par Bernard Taillefer en « pinces de crabes inversées », les terrains situés en contrebas font l´objet d´une composition plus classique en trois lots ; le plan de masse initial prévoit la réalisation de trois immeubles « tour » : secteur G5 « Le Vogel », secteur G6 « l´Alliet », et secteur G7 (sur lequel aucune construction n´a été réalisée).
Seules les résidences « Vogel » et « Alliet » ont été réalisées ; elles se trouvent en contrebas, dans un terrain pentu et plus difficile, car bordé (à l´aval et à l´amont) par la voie de desserte du lotissement ; le développement du parti d´architecture habituel (grand volumes implantés perpendiculairement dans la pente) étant rendu impossible, le plan de masse initial de

la Z.A.C. prévoyait la réalisation dans ce secteur de trois immeubles « tour » : secteur G5 « Le Vogel », secteur G6 « l´Alliet », et secteur G7 (sur lequel aucune construction n´a été réalisée).
En raison de la configuration du terrain, le projet repose sur un parti concentrique, avec un espace central occupé par les coursives, desservi d´un côté par un grand escalier extérieur, et desservant de l´autre coté deux ailes de studios ; le programme est modeste (50 studios type « chalets Charlotte Perriand »), comparable aux immeubles de la résidence « Mirantins ». Mais le « studio loisirs » fait l´objet de nouvelles adaptations. Déjà modifié avec l´inversion du « rangement escalier » dès la seconde opération (« Archeboc » en 1986), l´espace intérieur est à nouveau modifié pour plusieurs studios de la résidence « Vogel » : la mezzanine ouverte sur le séjour est supprimée, au profit d´un étage complet partagé en deux chambres (dont l´une est une alcôve, éclairée en second jour) ; les adaptations du « chalet Charlotte Perriand » se poursuivent avec l´aménagement d´une salle de bains à l´étage dans les studios de l´Aiguille Grive III conçus l´année suivante ; cette évolution n´est pas approuvée par Charlotte Perriand, qui est amenée à se retirer de la conduite de tous les projets des Arcs en 1989.
Le parti retenu compose avec la forme du « triangle : « C´est le triangle qui m´intéressait... pas de vis à vis... des dégagements pour chaque travée les unes des autres... composant un bâtiment à trois façades... » (Bernard Taillefer).
Le tracé définitif du projet s´appuie sur sigle de la station des Arcs, issu de la charpente de la coupole d´Arc 1600 conçue par l´architecte Pierre Faucheux en 1968 ; l´espace central (formant une cour intérieure fermée) est tracé suivant la géométrie triangulaire et courbe du sigle de la station, mais les ailes abritant les studios sont rectilignes ; l´édifice présente ainsi la particularité de ne posséder que trois façades ; par contre l´année suivante en 1988, Bernard Taillefer composera totalement le plan de la résidence « Alliet » (située à coté du « Vogel ») à partir du logo de la station des Arcs. Dans le projet initial, Bernard Taillefer a imaginé d´exploiter la déclivité du terrain, et la desserte automobile aisée tant à l´amont qu´à l´aval ; il s´agissait d´organiser des niveaux de parkings automobiles dans les niveaux de soubassement de l´immeuble, desservis par une rampe hélicoïdale. Cela aurait permis de nombreux stationnements en sous-sol, dans un quartier dépourvus en parkings. Le projet étant trop coûteux, les stationnements sont restés à l´extérieur de la résidence, le long de la voirie du lotissement, comme pour la plupart des autres opérations du quartier de Charmettoger.

**C. Programme**

La résidence « Vogel » comprend 297 lits répartis en 50 studios, pour une superficie de 2 200 m2 de plancher.
La résidence est composée d´un immeuble unique (comprenant 4 et 5 niveaux, suivant les parties), l´espace de distribution des niveaux est placé au centre de l´édifice (espace tracé suivant le logo de la station des Arcs), traité comme une cour intérieure fermée, éclairée par une verrière en toiture.
Les deux ailes des studios adossées à la cour intérieure comporte des niveaux différents en raison de la déclivité du terrain :
- à l´amont, du côté sud-est, 4 niveaux de studios (19,00 m de longueur), soit 16 studios) ;
- à l´aval, face à une vue plongeante sur la vallée de l´Isère, du coté ouest, 5 niveaux (19,00 m de longueur), soit 30 studios.
L´espace de distribution intérieur est tracé suivant le sigle de la station des Arcs.
Chaque logement courant se développe sur une surface de 18,35 m2 au sol (2,96 x 6,20 m) avec un niveau supérieur (mezzanine transformée) de 22,00 m2 environ (avec une hauteur sous plafond de 1,78 m) et une terrasse de 5,71 m2 (1,83 m x 3,12 m).

**D. Principes du projet**

***D.1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station***

Le quartier de Charmettoger (troisième quartier d´Arc 1800 à être aménagé à partir de 1984) se trouve à l´extrémité du plateau d´Arc 1800, suivant une orientation plus tournée vers le sud et l´ouest que les quartiers du Charvet et du Villard, dans un secteur assez boisé d´épicéas. La topographie offrait des difficultés pour composer un plan d´urbanisme concentré permettant une organisation « intégrée » de la station, comme ce fut fait pour les deux autres quartiers. Plusieurs projets ont pu être étudié. Mais le choix s´est finalement porté sur une composition totalement différente de celle retenue jusque-là. Le quartier de Charmettoger est composé comme un « lotissement » rassemblant des réalisations isolées les unes des autres, et dispersées dans la pente. (Ce choix a été adopté afin de répondre à la nouvelle donne économique surgit de la crise de l´immobilier de loisirs née à partir de 1981. Les grosses opérations, nécessitant d´importantes immobilisations financières n´étant plus possible, ce sont de petites opérations réalisées successivement et commercialisées au fur et à mesure qui sont réalisées).
La « première tranche » du quartier de Charmettoger (1984 - 1989) voit la réalisation de la partie supérieure du quartier (« Mirantins », « Archeboc », « Hôtel Latitudes »et « Aiguille de Grive » ); la résidence « Vogel » est la première opération de la « seconde tranche » du quartier de Charmettoger ; la topographie du secteur est plus ingrate car le terrain très pentu est isolé par les voies de desserte du lotissement du domaine skiable ; la résidence n´est pas en contact direct avec les pentes de ski.
La résidence « Vogel » est desservie à l´amont du terrain par une bretelle d´accès depuis la route du lotissement, élargie pour former un petit parking.
La résidence « Vogel » est composée de deux ailes régulières abritant les studios, adossées chacune à la cour intérieure fermée ; les façades de l´aile aval (orientée à l´ouest), offre une vue plongeante sur la vallée de l´Isère ; et les façades amont (orientées au nord-est) s´ouvrent sur la voie du lotissement.

Les accès à la résidence « Vogel » depuis le centre commercial des Villard ou depuis le front de neige, sont conditionnés par la voie du lotissement.

***D.2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution***

La résidence « Vogel » est composée d´un immeuble unique distribué par une cour intérieure centrale de plan triangulaire, fermée et éclairée par une verrière placée en toiture.

Trois ailes sont organisées autour de la cour intérieure :

- à l´aval, une aile composée de 6 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée) ;
- à l´amont (sud-est), une aile composée de 6 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée) ;
- à l´amont (nord), une aile composée de 2 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée) disposées de part et d´autre du vaste escalier ouvert sur l´extérieur et distribuant tous les niveaux.

Tous les niveaux sont distribués par une coursive horizontale concentrique, formée de trois arcs réunis par les extrémités.

Les studios courants sont disposés avec une mono-orientation ; les uns sont exposés à l´ouest, les autres au sud-est, et quelques uns au nord ; par contre les studios placés à l´extrémité aval de la résidence (la « proue » de la résidence) sont développés sur deux travées aux orientations différentes, proposant des dispositions particulières.

Chaque niveau de la coursive est surmonté du niveau supérieur des studios, organisant ainsi l´espace de circulation à chaque niveau autour d´une certaine intimité ; au coeur de la cour.

Pour chacune des deux ailes abritant les studios, les trames sont décalées en plan afin que la disposition générale suive l´arc de la cour intérieure centrale ; cette tension est exprimée dans la géométrie de chacune des façades des deux ailes des studios.

Par contre l´immeuble est couvert par une toiture symétrique à deux versants pentus proposant ainsi à l´édifice une orientation privilégiée axée sur l´entrée amont de la résidence ; la rive des toitures est réglée à l´horizontale sur les deux ailes des studios, et le faîtage est donc incliné vers l´aval; la toiture plus élevée à l´amont pour couvrir l´escalier ouvert, forme un signal depuis l´extérieur.

**E. Référence typologique**

Avec la réalisation de la résidence « Vogel », Bernard Taillefer poursuit la mise en oeuvre du nouveau « studios-loisirs » expérimentés dans la réalisation de la résidence les « Mirantins », mais introduit deux modifications importantes :

- à l´échelle du studio : le niveau de mezzanine est supprimé aunprofit d´un niveau complet composé de deux chambres séparées, s´éloignant ainsi de la conception originelle basée sur l´idée du « refuge » chère à Charlotte Perriand ;
- à l´échelle de l´édifice, en proposant pour la première fois (en raison de la topographie du terrain), la composition d´un « immeuble tour » organisé autour d´un espace central (fermé et couvert), et tracé suivant une géométrie particulière inspiré du logo de la station.

L´édifice peut être considéré comme la recherche d´une « architecture signal » formant un repère visuel fort, première tentative exprimée dans la station d´Arc 1800, à partir d´une résidence de studios, jusque-là conçue pour « disparaître » dans les versants pentus et boisés ; cette expression nouvelle annonce les réalisations de la période suivante (« Alliet » en 1998, « Gran Paradisio » en 1992 , « Village Clubs du Soleil » en 1996).

**F. Evolution**

Dans l´espace vide placé au centre de la cour intérieure, on a rajouté (pour des raisons de sécurité incendie) un escalier en vis encloisonné relié à chaque niveau de la coursive, rompant la pureté de l´espace originel.

**II. DESCRIPTION**

**A. Implantation dans le terrain**

Corps de bâtiment unique, implanté dans un terrain pentu, avec des différences de deux niveaux entre le nombre l´amont et à l´aval de l´immeuble.

Le projet est composé comme un « immeuble tour », et tracé à partir d´une surface géométrique à trois cotés, reprenant le sigle de la station.

L´immeuble comporte trois façades, et l´implantation dans le terrain a été réglée en privilégiant la façade avale (aile de studios) ouverte sur la vallée d e l´Isère, et placée parallèlement aux courbes de niveaux.

Le faîtage de la toiture composée de versants réguliers, est parallèle aux courbes de niveaux du terrain.

**B. Organisation du plan / répartition des logements**

L´immeuble est composé de la manière suivante :

- les studios sont disposés en trois ailes, chacune bordant la coursive concentrique, placée en bordure de l´espace central couvert :

---- 6 travées de studios à l´ouest (aval) (5 niveaux) ;
---- 6 travées de studios au sud-est (amont) (4 niveaux) ;
---- 2 travées de studios au nord (amont) (5 niveaux).

Chaque travée présente une largeur entre murs de refend de 2.96 m (entre axe 3,12 m), une hauteur entre dalle de 3,98 m, et comprend un studio, aménagé sur deux niveaux (dont le niveau complémentaire réglé à une hauteur de 1,78 m sous plafond) ; les travées sont décalées en plan, et les entrées de chaque studio traitées de manière individuelle.

Un grand escalier de distribution (cage d´escalier ouverte sur l´extérieur et abritée par la toiture) placé sur l´un des cotés de l´arc, entre deux travées de studio (coté nord), distribue tous les niveaux des coursives.

**C. Structure porteuse verticale et horizontale**
Dalles et murs de refend en béton armé.
**E. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales**
*Escalier principal*
Un escalier en demi hors-oeuvre, couvert par la toiture mais ouvert sur l´extérieur, placé en partie centrale de la façade nord, du coté de l´amont ;
l´escalier est à deux volées ; chaque volée est composée de deux parties formant un angle ;
la structure de l´escalier est maintenue dans une ossature en bois faite de poteaux verticaux assemblés à chaque niveau de l´immeuble, complétée par des pièces placées en diagonales formant croix de contreventement ;
l´escalier dessert 4 niveaux de logements, sur toute la hauteur de la construction ;
les marches sont en caillebotis métallique fixés sur des limons en bois;
les garde-corps sont de même type que les garde-corps des terrasses : barraudage métallique peint en bleu, et main courante en bois ;
les paliers sont en plancher bois.
*« Patio », coursive intérieure*
La coursive se développe sur un tracé concentrique, en trois branches, suivant le plan établi à partir du logo de la station des Arcs ;
la coursive est horizontale, les studios étant tous disposés sur le même niveau, sans décalage en hauteur ;
la coursive est ouverte d´un coté sur l´espace central, le patio, éclairé par la verrière en toiture, qui se développe sur toute la hauteur de l´immeuble ; de l´autre côté la coursive dessert chaque studio ; chaque coursive dessert 12 studios en étage courant ;
chaque niveau de coursive présente un seul niveau de hauteur, car le niveau supérieur de chaque studio se prolonge au-dessus du niveau de la coursive qui donne accès au studio ;
les parois de la coursive, du côté des studios, sont entièrement recouvertes d´un bardage de lames de bois verticales ; et les portes d´entrées des studios, prises dans cette paroi de bois, sont recouvertes de lames de bois placées à l´horizontal ;
les façades des niveaux supérieurs des logements, traités en porte-à-faux sur les coursives, sont en béton crépi, à l´identique des garde-corps réalisés en maçonnerie pleine crépie.
**F. Terrasse**
Les terrasses sont de conception identique à celles de la résidence « Mirantins » et à la résidence « Archeboc » : chaque studio est prolongé par une terrasse d´une profondeur de 1,83 mètre.
La terrasse est décalée par rapport au niveau du studio, d´une hauteur de 32 cm environ ;
l´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :
- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés au droit de chaque mur de refend à une distance de 1,83 m des façades (la largeur des terrasses) ;
- deux solives disposées au niveau de chaque mur de refend, et moisées (fixations par boulons) aux poteaux verticaux ;
- trois solives disposées parallèlement à la façade, et fixées par des fers en U au deux poutres transversales ;
- des planches de mélèze, posées en double épaisseur, disposées perpendiculairement à la façade, en appui sur les trois solives ; les planches sont rainurées pour faciliter l´écoulement de l´eau vers l´extérieur, et réglées avec une très légère pente pour faciliter l´évacuation des eaux pluviales.
*Garde-corps*
Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps installés sur les immeubles du quartier de Charmettoger , composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en bleu.
Le garde-corps est fait en deux parties :
- l´une en ferronnerie peinte en bleu, composée d´un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux bois par des équerres métalliques ;
- l´autre en bois : la main courante ; c´est un madrier de bois placé à l´horizontale ; à chaque extrémité, il présente une encoche à mi-bois qui enserre les poteaux verticaux sur lesquels il est maintenu.
*Séparation entre les terrasses*
Les séparations entre les terrasses des studios mitoyens sont des cloisons en bois. Contre le mur de refend, la hauteur des cloisons est calée sur la hauteur de la mezzanine du logement ; la cloison en forme de trapèze, rejoignant la hauteur du garde-corps.
Les cloisons sont faites de trois épaisseurs de planches :trois planches sur chant, sur lesquelles sont clouées sur chaque face une série de planches espacées, disposées verticalement et en quinconce. La partie supérieure de la cloison est protégée par une pièce de bois en U.
**G. Couverture / toiture**
Charpente mixte en bois et lamellé-collé ;
toiture à deux pans ;
couverture porte-neige en bois au dessus des logements ;
verrière au-dessus du patio intérieur.

**H. Façades et baies**

*Les deux façades gouttereaux (sud-est et ouest)*

Pour chaque studio, la travée est équipée d´une menuiserie totalement vitrée ; la composition de la façade vitrée pour chaque travée est la suivante :

- une pièce de bois horizontale au niveau de l´étage supérieur et quatre baies de largeur inégale (la porte ouvrant sur la terrasse est plus large) ;
- en partie basse, trois baies fixes et une baie ouvrante formée d´une porte, pour accéder à la terrasse ;
- en partie haute, quatre châssis fixes de largeurs inégales (dont un ouvrant lorsque le niveau est totalement bâti).

Des rideaux intérieurs de couleurs jaune et rouge tendus sur toute la hauteur, forment protection ; lorsque le niveau supérieur est totalement bâti, les rideaux sont coupés et assurent la continuité visuelle depuis l´extérieur ;

L´ensemble donne l´allure « d´ateliers d´artistes » ou de tableaux de Mondrian (cf. Ch. Perriand).

*La façade pignon amont (nord)*

Les parties de façade concernées par les studios, sont traitées de manière identique aux façades gouttereaux ;

les parties sans baies, sont recouvertes d´un bardage bois en lames verticales, interrompu à chaque niveau et raccordés entre eux par une zinguerie formant renvoi d´eau ;

en partie centrale de la façade pignon, la cage d´escalier est une ossature en bois placée en saillie par rapport au reste de la façade. L´ossature est constituée par des poteaux verticaux en bois s´élevant sur toute la hauteur de l´immeuble. Des pièces de bois fixées en diagonale sur deux niveaux forment des grandes croix de contreventement pour l´ossature.

**I. Entrées et parties communes**

L´entrée de l´immeuble s´effectue par la façade pignon nord et propose deux parcours :

- par l´intérieur, en accédant par le hall d´entrée disposé dans la largeur d´une travée, prenant place sous un studio, et donnant accès à l´ascenseur et au « patio » central ;
- par l´extérieur, en accédant directement à l´escalier commun.

**J. Intérieur des logements**

***J.1 - Principe général***

Chaque studio est organisé en deux niveaux ;

les travées sont étroites et hautes (2,96 m x 3,98 m) : le parallélépipède du volume du logement est tourné d´un quart par rapport à un volume utile employé habituellement pour composer un espace de logement ; le volume est donc équivalent aux volumes des studios des immeubles réalisés précédemment, mais avec une surface au sol inférieure, et une hauteur supérieure.

La grande hauteur permet une disposition sur deux niveaux.

Décalage en plan des deux niveaux : le niveau bas se développe entre la coursive et la terrasse, le niveau haut entre l´extrémité de la coursive et le milieu du séjour ; certains studios sont équipés d´un niveau complet à l´étage, la mezzanine étant totalement supprimée.

La conception est comparable aux studios des résidences de l´ « Archeboc » et de l´« Aiguille Grive I » ;avec une évolution qui cloisonne l´espace entre les couchages des enfants et des adultes à l´étage.

***J.2 - Distribution***

*Au niveau inférieur*

En entrant, on trouve successivement :

- autour de la gaine technique :

----- « la salle de bain normalisée » (équipée d´éléments complets : une grande baignoire, un lavabo et un WC ), avec des parois intérieures recouvertes de tôle émaillée de couleur orange), fermée par une porte en panneau en bois coulissant laqué de couleur bleu ;

---- le « plan de cuisson » composé avec un évier (dessous un réfrigérateur, trois plaques électriques (dessous la machine à laver la vaisselle). Au-dessus ; des rayons de rangement en tôle émaillée blanche. Le fond est protégé par une tôle émaillée vert vif.

- Adossé au mur de refend, le « plan de travail », avec au-dessus et au-dessous des placards ;

perpendiculaire au plan de travail, un « comptoir-bar » en bois, fait d´un plateau de surmontant des rayonnages en bois.

Dans les logements situés en mur pignon, une petite baie éclaire l´espace entre le plan de travail et le comptoir-bar ; le vitrage est disposé en angle avec le plan de la façade, proposant une vue orientée ; l´appui de la baie est en continuité avec le plan de travail ;

Face aux pièces humides, de l´autre côté de la « galerie d´accès », ce sont les placards de rangements sous l´escalier.

L´escalier est économique en encombrement : c´est un « rangement-escalier » qui prend place dans une trémie découpée dans le plancher du deuxième niveau. Les marches de l´escalier sont formées par les coffres de rangement du couloir, dont la hauteur croît au fur et à mesure que monte l´escalier. Cette disposition a été inspirée par les maisons traditionnelles japonaises que Charlotte Perriand a beaucoup observé lors de ses séjours au Japon.

Le séjour : c´est le seul espace qui profite de toute la hauteur du logement (3.96m) ; mais dans certains studios, on a supprimé la mezzanine et réalisé un niveau complet ; le séjour est alors réduit à un espace réduit en volume ; du côté de la cuisine, un lit-banquette est disposé le long du mur de refend ; le dossier est une planche de sapin fixée au mur ;

en face, le coin repas avec une table rectangulaire et une banquette.
La porte est entièrement vitrée comme tout le reste de la façade. Elle donne accès à la terrasse surélevée de la hauteur d´une marche par rapport au logement, ce qui permet de loger sous la banquette en bois, un radiateur électrique le long de la façade ; la banquette peut avoir une largeur variable : deux madriers de la largeur du radiateur ou le double, suivant le choix des acquéreurs.
A 2.10 m du niveau inférieur, le plancher du niveau supérieur repose sur des madriers en sapin, fixés aux murs de refend.
*Au niveau supérieur*
Le deuxième niveau a une hauteur sous plafond de 1.78 m ; du fait du porte à faux de ce niveau au-dessus de la coursive, la travée est plus profonde qu´au niveau inférieur (sauf pour les logements placés en extrémité de coursive, où la surface de la coursive est utilisée sur les deux niveaux, car l´entrée s´effectue sur le coté latéral).
L´escalier n´est pas cloisonné mais protégé par un garde-corps en bois léger au niveau bas, et par un panneau en bois plein laqué jaune et bleu au niveau haut ; contre l´escalier une tablette fixe en bois.
Les deux pièces sont séparées par une cloison en bois, vitrée en partie supérieure.
Dans la chambre du fond, 5 placards contre le mur du fond et deux lits simples, l´un contre le mur du fond, l´autre le long de la cloison. Et la même baie que dans la cuisine pour les logements placés en pignon.
Dans la chambre ouverte sur le séjour, un lit double avec à sa tête une tablette en bois. Lorsque le niveau est complet, la chambre vient jusqu´à la baie vitrée ;´un des châssis de la façade vitrée est alors ouvrant. Des rideaux unis sont tendus de part et d´autre de la baie, comme au niveau inférieur : jaune d´un côté, bleu de l´autre.
***J.3 - Mobilier***
Appliques pivotantes métalliques noir pour les têtes de lits simples à l´étage ; applique en métal noir et plastique losange pour l´éclairage de l´escalier.
Tapisom au sol.
Rideaux en toile épaisse de couleur vive unie.
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

## Illustrations

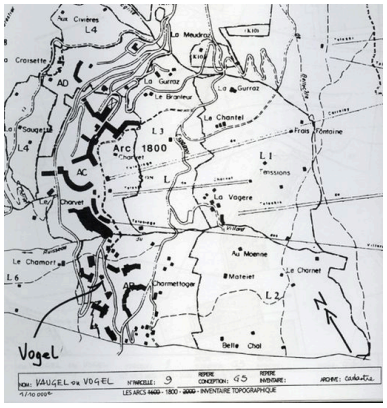


Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301345NUD

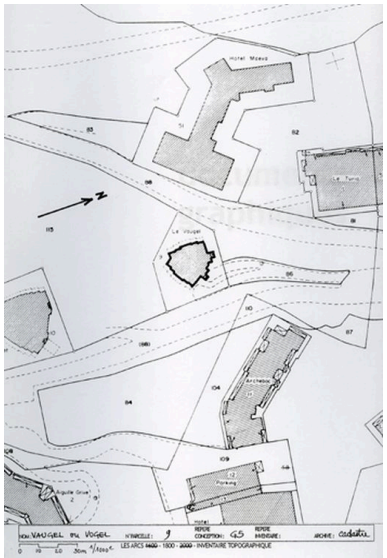


Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301344NUD

Plan du rez-de-chaussée, décembre 1986
Phot. C. Salomon, Autr. Charlotte Perriand, Autr. Bernard (architecte) Taillefer
IVR82_20057301455NUC

Façade nord (pignon), entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301436NUCA

Façade sud-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301437NUCA

Façade sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301438NUCA

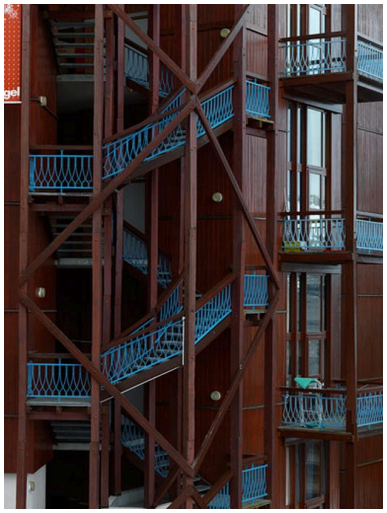

L'escalier extérieur
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301707NUCA

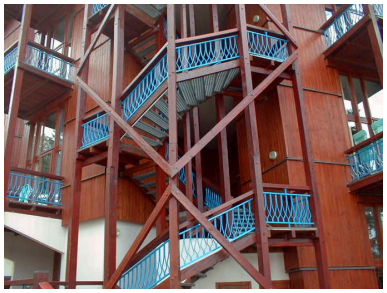

L'escalier extérieur
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301439NUCA

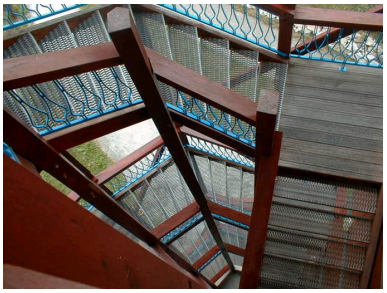

La cage de l'escalier extérieur
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301440NUCA

Les terrasses des logements
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301441NUCA

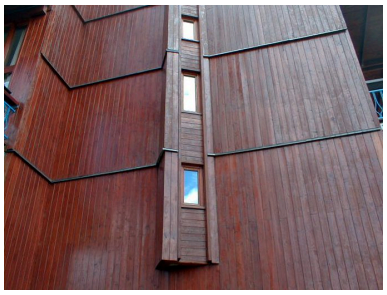

Les baies de la façade nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301442NUCA

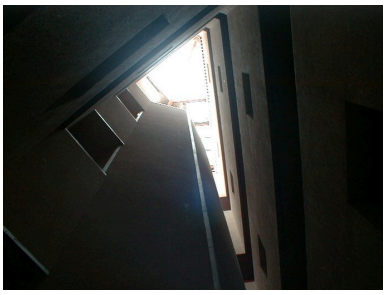

La cour intérieure ou patio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301443NUCA

Le passage (palier) entre l'escalier et le patio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301444NUCA

La porte d'un logement
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301445NUCA

Logement : la salle de séjour ouvrant sur la terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301446NUCA

Logement : décalage de niveau entre le plancher de la salle de séjour et la terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301447NUCA

Logement : une terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301448NUCA

Logement : une terrasse, détail
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301449NUCA

Logement : le coin cuisine, plan de travail
Phot. C. Salomon

Logement : chambre des enfants
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301452NUCA

Logement : chambre des enfants
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301453NUCA

IVR82_20057301451NUCA

Logement : garde-corps entre la chambre des enfants et l'escalier
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301454NUCA

Logement : le coin cuisine (comptoir bar) et l'escalier rangement
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301450NUCA

## Dossiers liés

**Dossiers de synthèse :**
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
**Oeuvre(s) contenue(s) :**
**Oeuvre(s) en rapport :**
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

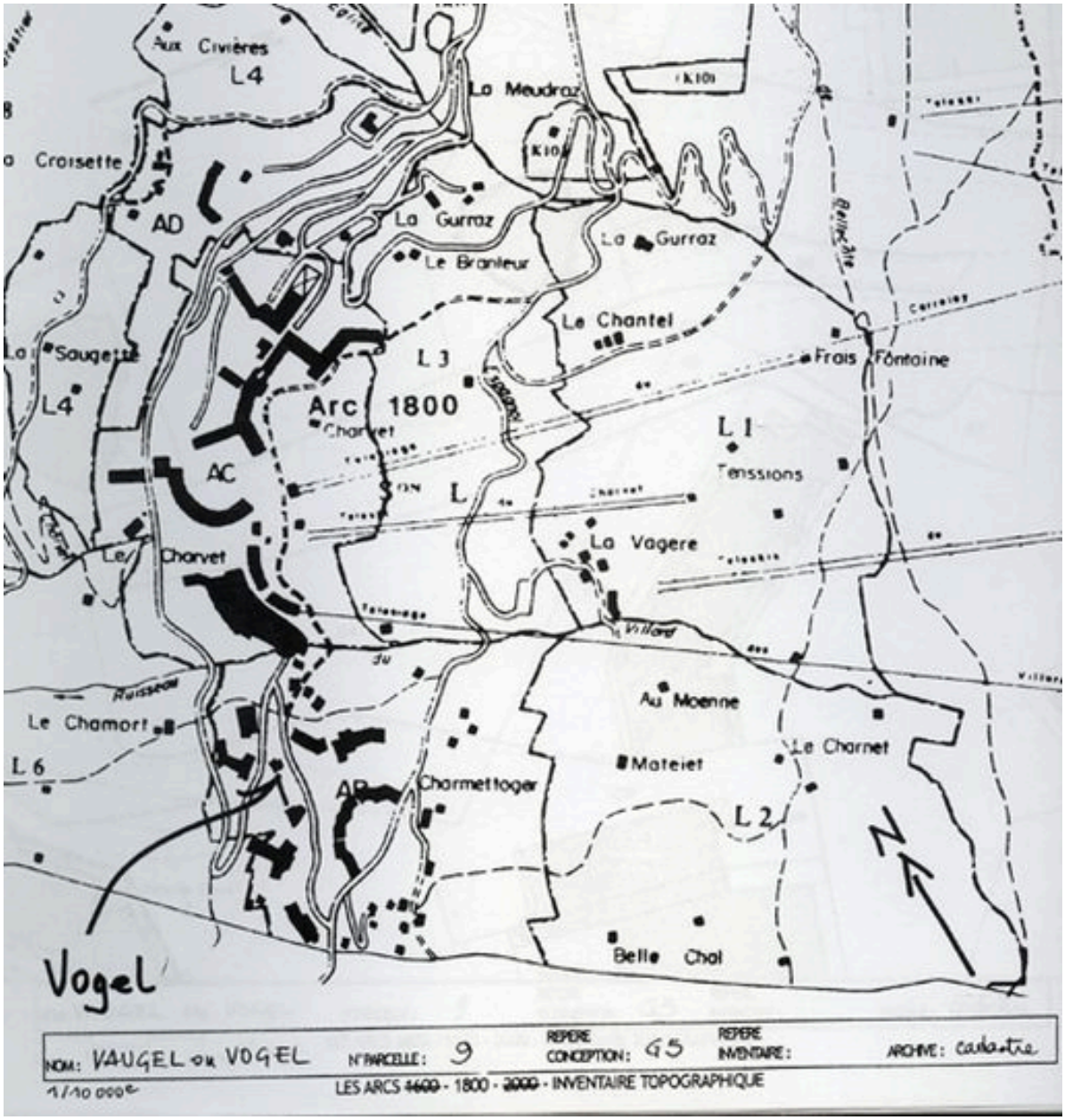


Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage

IVR82_20057301345NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

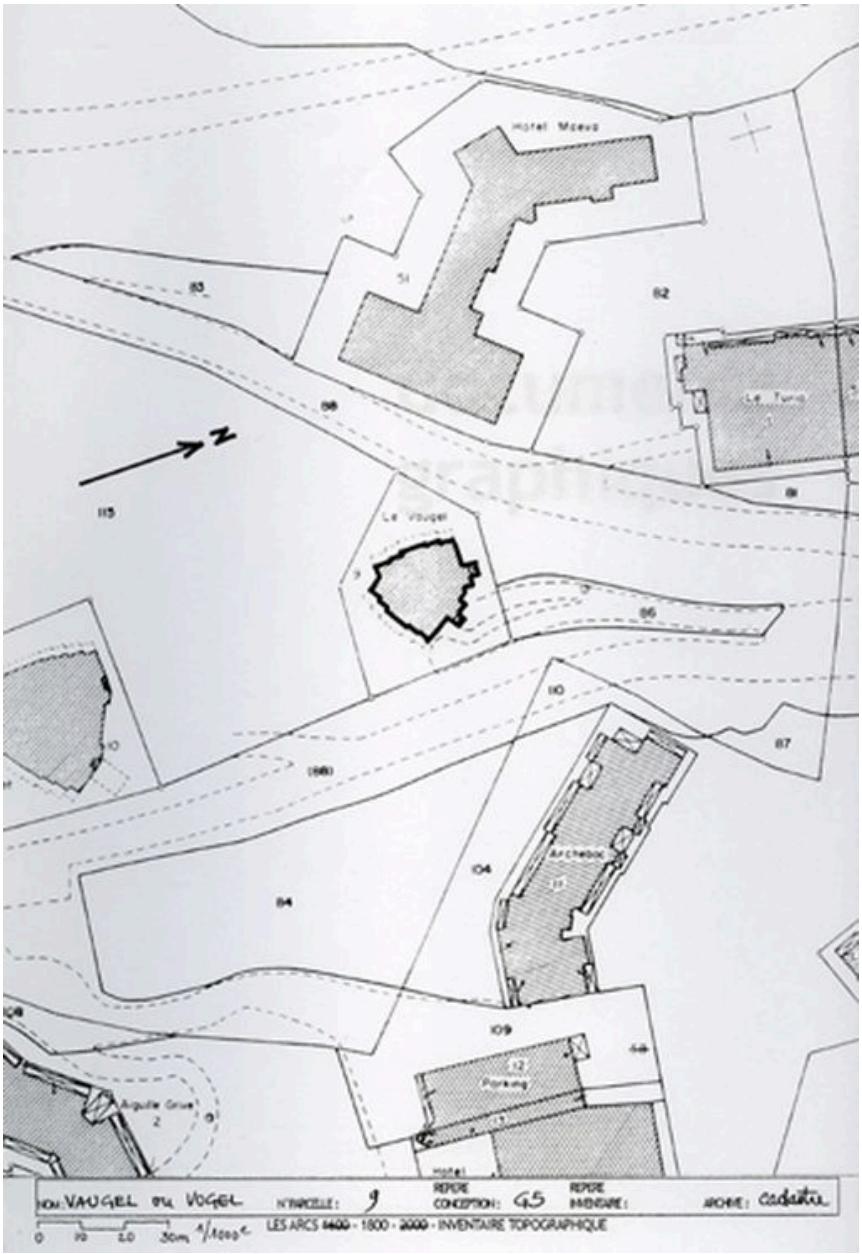


Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB

IVR82_20057301344NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan du rez-de-chaussée, décembre 1986

IVR82_20057301455NUC
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Auteur du document reproduit : Charlotte Perriand, Bernard (architecte) Taillefer
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives municipales de Bourg-Saint-Maurice
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord (pignon), entrée

IVR82_20057301436NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud-est

IVR82_20057301437NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud-ouest

IVR82_20057301438NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

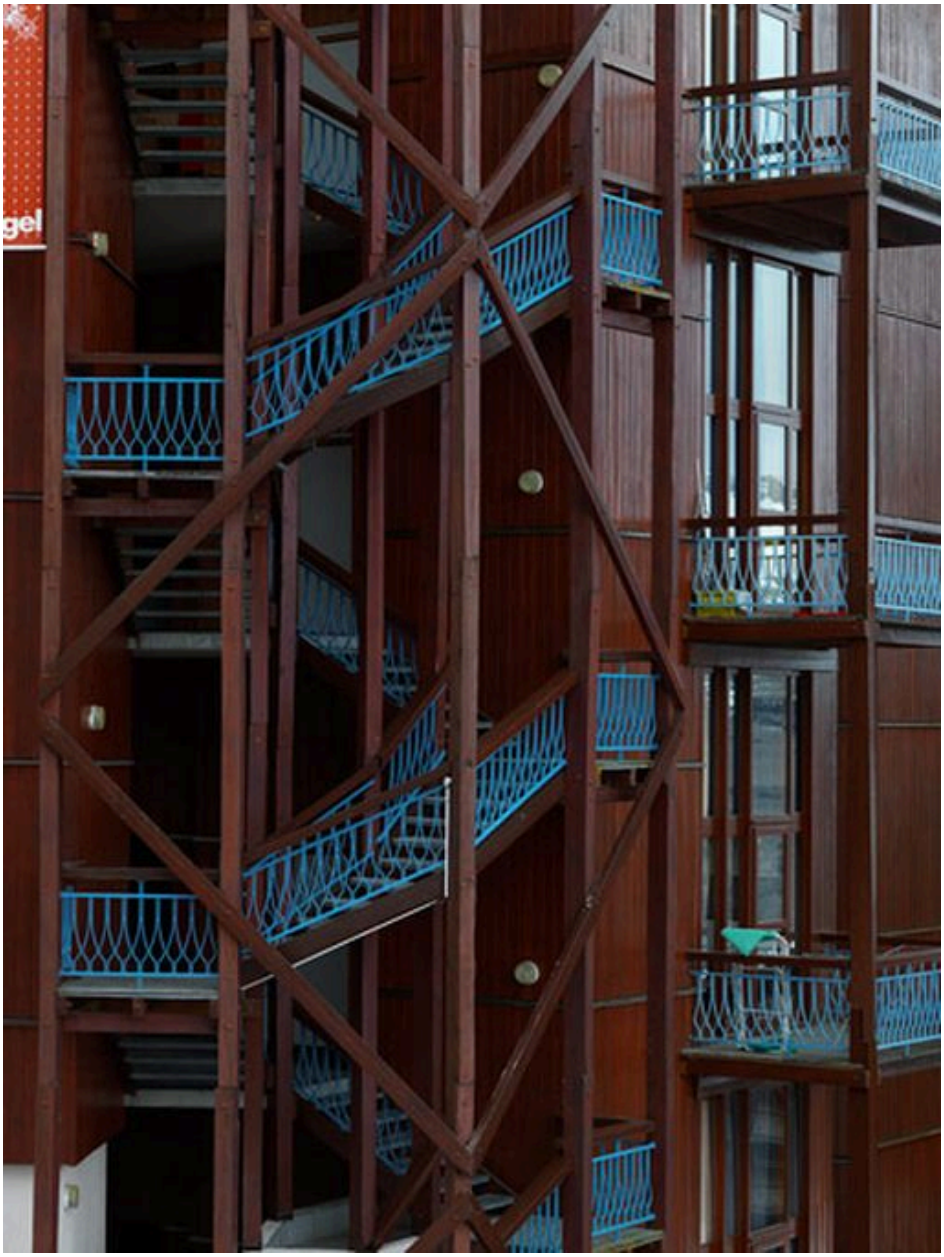

L'escalier extérieur

IVR82_20117301707NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'escalier extérieur

IVR82_20057301439NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

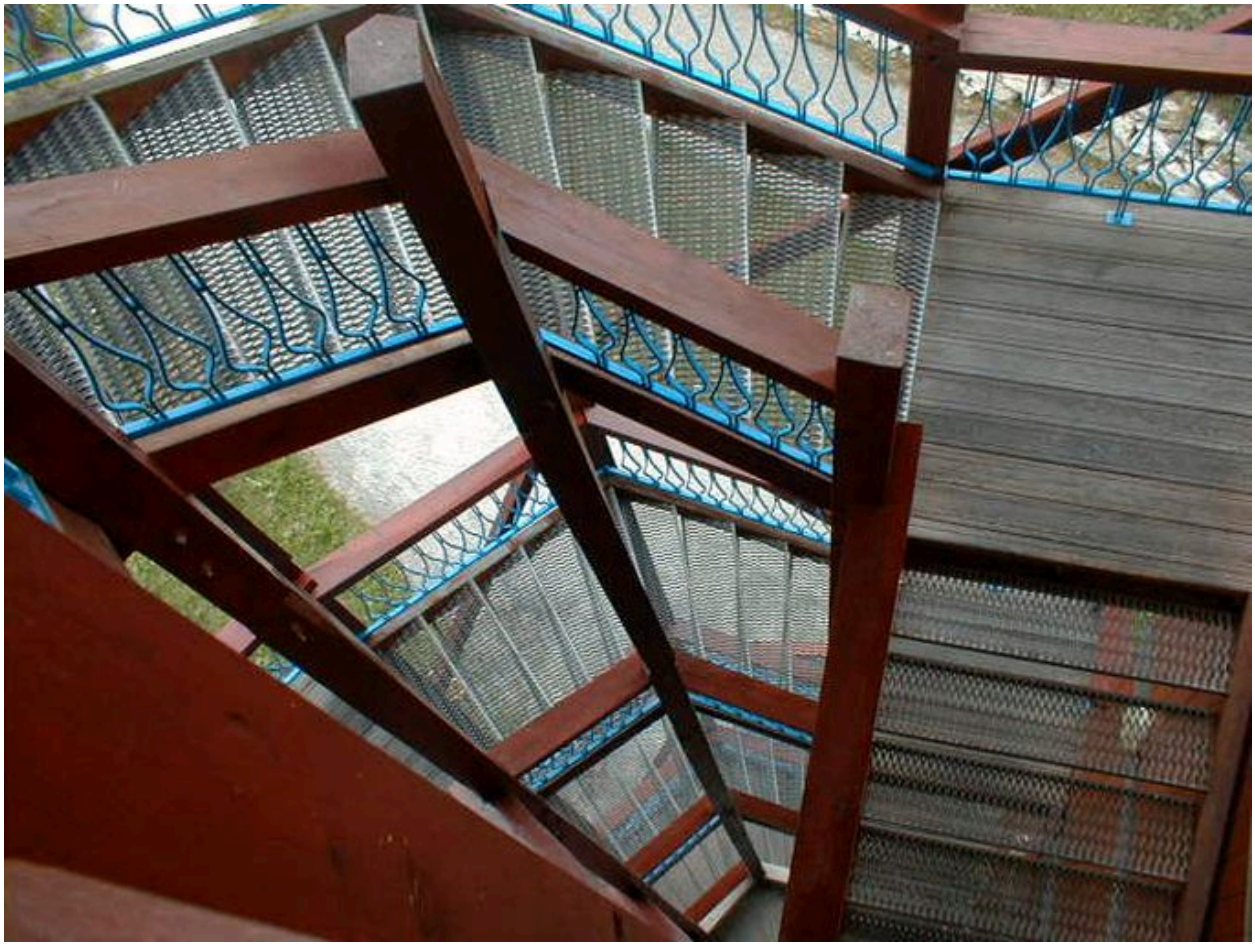

La cage de l'escalier extérieur

IVR82_20057301440NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Les terrasses des logements

IVR82_20057301441NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

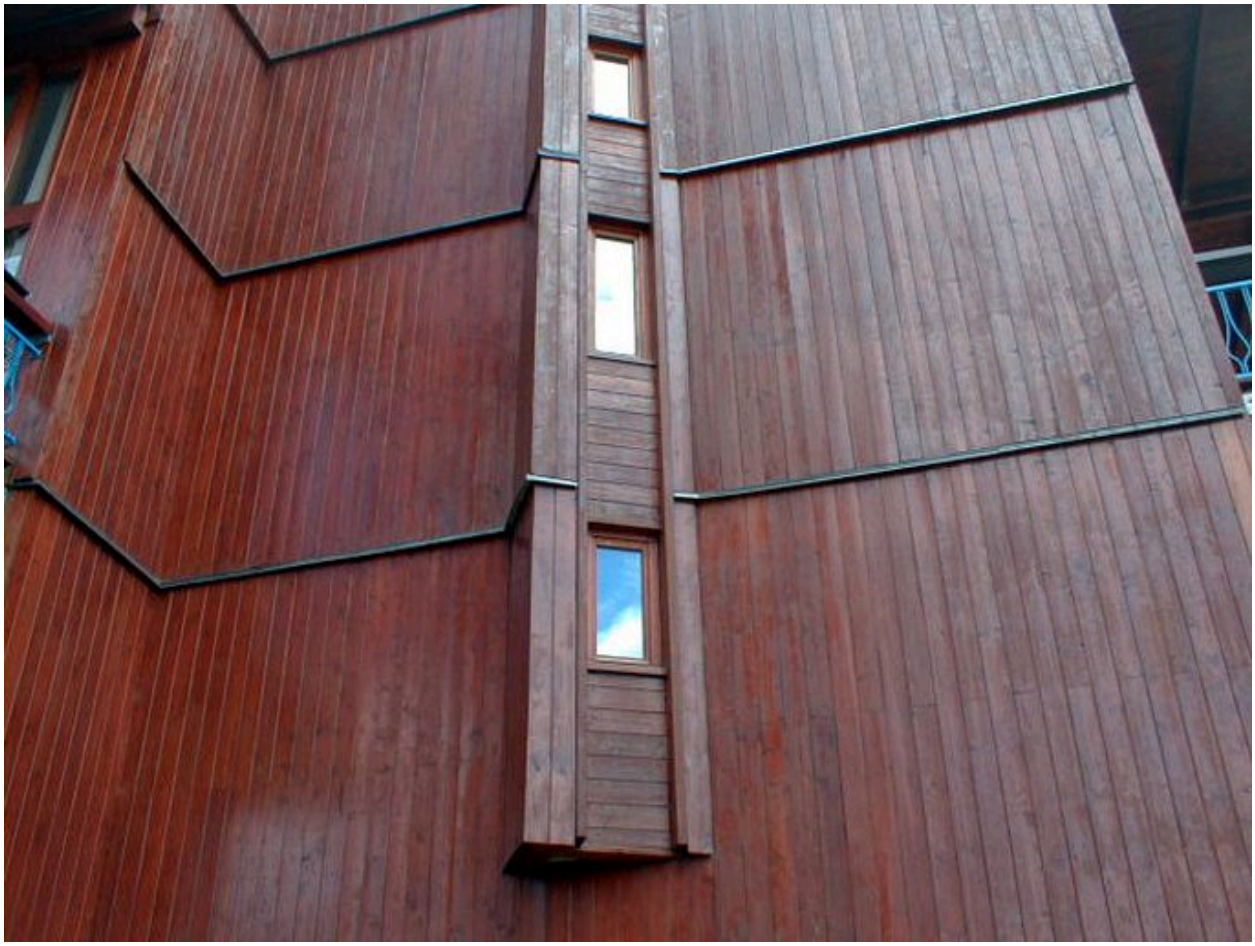

Les baies de la façade nord

IVR82_20057301442NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

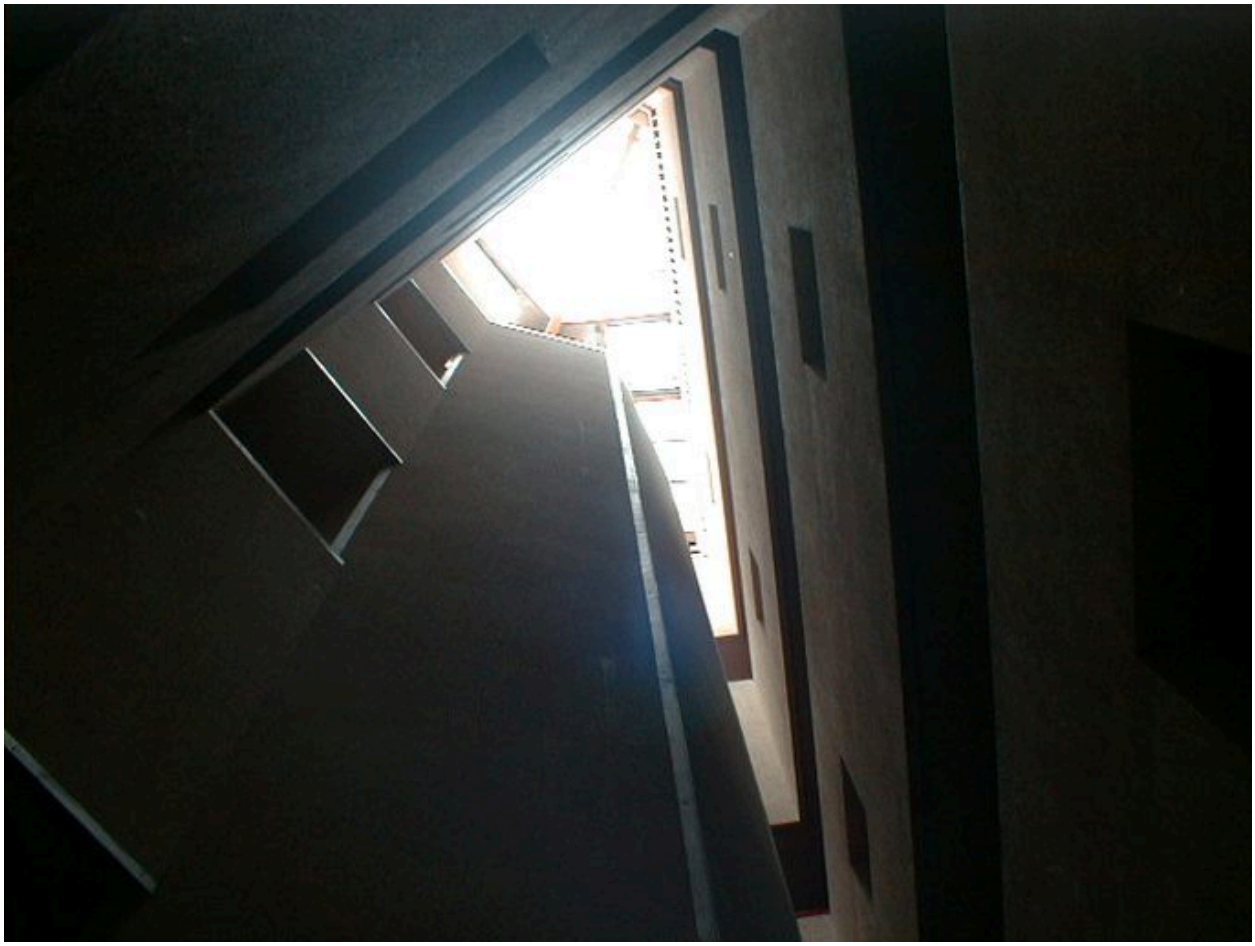

La cour intérieure ou patio

IVR82_20057301443NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Le passage (palier) entre l'escalier et le patio

IVR82_20057301444NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La porte d'un logement

IVR82_20057301445NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la salle de séjour ouvrant sur la terrasse

IVR82_20057301446NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : décalage de niveau entre le plancher de la salle de séjour et la terrasse

IVR82_20057301447NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : une terrasse

IVR82_20057301448NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : une terrasse, détail

IVR82_20057301449NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : le coin cuisine, plan de travail

IVR82_20057301451NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : chambre des enfants

IVR82_20057301452NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : chambre des enfants

IVR82_20057301453NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : garde-corps entre la chambre des enfants et l'escalier

IVR82_20057301454NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : le coin cuisine (comptoir bar) et l'escalier rangement

IVR82_20057301450NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation